

Commune d'ALRANCE
PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2022

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : GAUBERT Anne

Présents : BONNEFOUS Alfred – BONNEFOUS Jean-Louis – CLUZEL Bernard —
CAPOULADE Sébastien — GAUBERT Anne – SOUYRIS Emile -- VERDIE Bernard

Absent : DRULHE Thibault— SOUYRIS Maryline

Ordre du jour :

Délibération : Modification Avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes Tour de Peyrebrune

Délibération : achat fourgon – plan de financement - demande de fonds de concours CCLP

Délibération : cession des parcelles à Ladrech A686 – A685 et A684

Délibération complémentaire vente Commune Alrance-Caillol Christophe

Délibération : Décision modificative BP sur le compte 2312 Cœur de village Capelle-Farcel

Délibération : Subvention au CCAS

Questions diverses :

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 19/08/2022

Vote par 10 voix

Objet Modification de la délibération Avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes – TOUR DE PEYREBRUNE D-2022-050 du 19 août 2022 suite à une erreur matériel à l'article 7

Le Conseil Municipal de la Commune d'Alrance après en avoir délibéré décide :De modifier l'article suivant de l'acte constitutif de la régie de recettes Tour de Peyrebrune.

ARTICLE 7 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2.000 euros. (et non 20.000euros) - vote par 10 voix

Objet : Plan de financement achat fourgon pour ramassage scolaire et demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le plan de financement de l'achat du fourgon pour le ramassage scolaire et de procéder a la demande de fonds nécessaire auprès de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Achat Citroën JUMPY(montant HT)	26 701,86 €
CCLP Fonds de concours 50%	13 350,00 €
Autofinancement de la commune	13 351,86 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter le financement auprès de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup. - vote par 10 voix

Objet : Désaffectation de chemins ruraux a l'Adrech

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal :

De désaffecter la partie de chemin rural parcelle cadastrée Section A685 et A686, afin de les céder, après enquête publique, au propriétaire de des parcelles A679 et A676, moyennant la prise en charge par le propriétaire des frais d'arpentage et le paiement de la somme de 1 € le m². Il précise que ce chemin ne présente aucun intérêt pour le public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité. vote par 10 voix

Objet : Délibération complémentaire vente d'une partie de parcelle communale D764 à M.CAILLOL

A la demande de Maître CUNIENQ nous devons prendre une délibération complémentaire sur ce dossier.

La Commune accepte de créer dans l'acte de vente du terrain une servitude de passage sur le terrain restant la propriété de la commune sur une largeur de 5 m en tous temps et heures et avec tous véhicules au profit de l'acquéreur et de tous futurs propriétaires du terrain pour leurs besoins personnels et pour le besoin de leur activité à l'endroit le moins dommageable pour la Commune et prendre l'engagement d'aménager cet accès à ses frais dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de l'acte authentique .

Le lot de voirie, espaces verts qui dépendait du lotissement « Les Grands Chênes » autorisé par arrêtés numéro PA 012 006 09 J3001 et PA 012 006 09 J3002 s'est avéré d'aucune utilité pour les colotis dudit lotissement et qu'il pouvait même leur entraîner à terme une charge importante.

De ce fait, Monsieur le Maire a proposé à tous les colotis de modifier l'assiette du lotissement d'origine et d'exclure ce lot qui figurait au cadastre de la commune d'Alrance section D n°764.

Tous les colotis ayant donné leur accord à l'unanimité, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre les résolutions nécessaires.

Le conseil municipal décide de modifier l'assiette du lotissement « Les Grands Chênes » qui sera désormais composé de 11 lots à usage d'habitation numérotés de 1 à 11 et de deux lots à usage d'habitations groupées îlots 1 et 2 et ne comportera plus l'espace voirie, espaces verts cadastré section D n°764, lequel lot ne sera plus assujéti aux prescriptions du règlement et cahier des charges dudit lotissement. - vote par 10 voix

Objet : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention a été attribuée au CCAS par le budget principal pour un montant de 2000 €.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention au CCAS. - vote par 10 voix

Objet : Vote de crédits supplémentaires BUDGET PRINCIPAL

le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2312-147 Aménagement Cœur de village de la Capelle	Immobilisations en cours	207 340.00	
2152-147 Aménagement Cœur de village de la Capelle	Installations de voirie		207 340.00
TOTAL :		207 340.00	207 340.00

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus. - vote par 10 voix

Questions diverses

Familles rurales Espace de vie sociale

Réunion le mardi 18 octobre à 19h - Inscription obligatoire **avant le 13 octobre**
Anne Gaubert CCAS Bernard Verdier Mairie (Mail transféré samedi pour inscription)

Photocopieur Mairie et école

Photocopieur mairie acheté en 2017 (reconditionné) Photocopieur école en location (reconditionné 2019)

Nous devons changer le photocopieur de la mairie pour avoir un système d'agrafage pour les bulletins de fin d'année.

L'école souhaitait récupérer celui de la mairie car le leur est défaillant.

Repro copy racheté par KOESIO nous a fait une proposition de prendre les deux photocopieurs en location. Pour un cout de 38€ par mois supplémentaire.

Koesio prend en charge le solde du contrat existant sur le copieur école et nous retourne en plus un chèque de 1000€ pour le copieur mairie

Intervention technicien pour installation après vacances de la toussaint

SIEDA proposition d'un groupement de communes pour réaliser des économies sur les factures d'électricité.

En proposant une extinction partielle de l'éclairage public par coffrets

Estimation du coût total de l'installation HT 7500€

Le conseil a choisi la proposition d'extinction: 23h - 6h du lundi au vendredi et de 00h – 6h le samedi et dimanche, représentant une économie estimée de 48 % soit 5 600 €

Aveyron Ingénierie_: convention pour étude travaux cimetièrè Alrance

Mr Bru viendra sur Alrance en octobre pour faire la proposition

Fin de séance :23h30